



POLITIQUE DU LOGEMENT

COMMUNIQUÉ DE PRESSE – 18.05.2012

LA FNAIM SALUE LA CRÉATION D'UN MINISTÈRE DU LOGEMENT

La crise du logement frappe aujourd'hui plusieurs millions de Français qui sont dans l'attente d'un logement digne et accessible. Dans le même temps, tous les secteurs de l'immobilier enregistrent un recul d'activité et sont particulièrement fragilisés par une économie déprimée et l'absence de confiance des ménages.

Il y a urgence à traiter la question du logement de façon structurelle afin que la crise qui affecte notre secteur ne se transforme pas en une profonde crise immobilière qui se répercuterait elle-même sur l'ensemble de notre économie.

Dans ce contexte, **la FNAIM salue la création d'un ministère du Logement à part entière et la volonté de Cécile DUFLOT de mener une « politique transversale ».** Il est nécessaire de traiter prioritairement la question du logement avec l'appui des ministères de l'Economie, du Développement durable et de la Justice afin de mettre en œuvre des solutions concrètes et adaptées.

A la veille des élections législatives, la FNAIM veut en débattre. Forte de l'implication de ses 12 000 entreprises réparties sur l'ensemble du territoire, elle entend éclairer les choix du Gouvernement. **C'est au prix d'un vrai dialogue et d'une concertation constructive que nous relèverons les défis qui se présentent à nous pour parvenir à :**

- **réformer la loi Hoguet** qui encadre les métiers de l'immobilier, pour répondre aux mutations du marché et satisfaire les nouvelles attentes des consommateurs ;
- **créer une offre locative nouvelle à loyers modérés** suivant la formule du Bail Puissance 3, pour contribuer à résorber immédiatement le déficit de logements économiquement accessibles;
- **soutenir la primo-accession**, pour aider les jeunes actifs et les ménages à devenir propriétaires et fluidifier les parcours résidentiels ;
- **poursuivre et encourager l'éco-rénovation du parc ancien**, pour maîtriser les charges et lutter contre la précarité énergétique.

Toutes les propositions de la FNAIM sur <http://www.fnaim.fr/legislatives-2012>



LA FNAIM EN BREF

Première organisation syndicale des professionnels de l'immobilier en France, la Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM) accompagne au quotidien ses adhérents dans l'exercice de leurs 14 métiers, depuis 1946. Elle fédère aujourd'hui 12 000 entreprises qui servent les intérêts du consommateur dans le respect d'un Code d'Éthique et de Déontologie. Force de proposition reconnue et écoutée sur les enjeux de la politique du logement en France, la FNAIM est régulièrement consultée par les pouvoirs publics. Possédant à la fois une expérience professionnelle, juridique et économique, elle participe activement à l'élaboration de textes législatifs et réglementaires. Son maillage national, organisé autour de Chambres Départementales et Régionales, lui permet également de s'inscrire au cœur de l'action sur le terrain, en différenciant les professionnels FNAIM par leurs compétences et la qualité de services qu'ils offrent aux particuliers.

CONTACTS PRESSE

FNAIM – Service Communication Tél. : 01 44 20 77 31 / 49 / 97 Email : communication@fnaim.fr

Agence GolinHarris - Amandine Pesqué Tél. : 01 40 41 56 17 Email : amandine.pesque@golinharris.com